



UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

ADHESION AU PRINCIPE DU LIBRE EXAMEN

Je soussigné, déclare sur l'honneur adhérer au principe du libre examen et m'engager, en conséquence, à conformer mes affirmations et mon action à ce que je tiens pour vrai après un examen personnel objectif et désintéressé et à rejeter tout principe d'autorité en matière intellectuelle, philosophique et morale même si je dois être en opposition avec les affirmations ou les prescriptions d'une autorité quel qu'en soit le fondement ou nature.

Nom :
Prénom :
Matricule :
Date :

Signature

L'article premier des statuts de notre Université proclame que son enseignement a pour principe le Libre Examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance du jugement.

« Le Libre Examen qui est à la base de la méthode scientifique est aussi un principe auquel on souscrit par engagement... Le libre examinateur s'engage donc à mettre ses paroles et ses actes en accord avec ce qu'il tient pour vrai. Sa vérité, il a le courage de la dire et de la défendre. »

Notre Institution, en raison même de la nature de son engagement, « accueille en tant qu'étudiants à part entière, ceux qui ne partagent pas son idéal... ».

Toutefois, ceux qui choisissent délibérément de venir chez nous, ont le devoir d'acquiescer à une connaissance personnelle de nos principes. La vie communautaire à laquelle nous convions tous les étudiants, sans exception, implique compréhension et tolérance mutuelles. Mais cette tolérance que nous préconisons n'impose pas à proprement parler le respect des opinions d'autrui.

« Comment en effet, respecter ce qui est jugé faux, ce que l'on condamne, ce que l'on s'efforce de détruire ? ».

La tolérance que nous proclamons est le respect de la personne et de la liberté d'autrui.